

Le 2 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue en public le 2 février 2026 à 19 h 30 et à laquelle étaient présents:

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin
Siège #3 - Sylvain Vidal
Siège #4 - Nadine Nolet
Siège #5 - Pierre Audesse
Siège #6 - Bernard Breton

Est/sont absents:
Siège #1 - Manon Provencher

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Gingras, maire.

Monsieur Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur Yves Gingras, maire souhaite la bienvenue aux conseillères et aux conseillers ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2026-02-031

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026

4 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

4.1 - Dépôt du rapport financier non fermé en date du 31 janvier 2026

4.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 3 450 028 \$ et un emprunt de 3 450 028 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau municipal d'aqueduc

4.3 - Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière - Demande d'appui financier dans le cadre de leur campagne d'autofinancement 2026

4.4 - Abrogation de la résolution 2025-12- 474 « Site Web municipal - Offre de prix de Service de Graphisme pour une refonte complète »

4.5 - Site Web municipal - Offre de service de Kathy St-Pierre, Graphisme et Multimédia pour l'intégration d'un site Webflo en remplacement du site Web actuel

4.6 - Régie intermunicipale Saint-Gilles- Saint-Agapit - Quote-part pour 2026

4.7 - Commission municipale du Québec - Dépôt du rapport d'audit portant sur les codes d'éthique et de déontologie

4.8 - Rapport d'audit de la Commission municipale du Québec - Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par le responsable du plan d'action

- 4.9 - Directeur de l'état civil - Autorisation au maire pour demander le droit de célébrer des mariages

5 - URBANISME

- 5.1 - Demande de dérogation mineure : 1149, rue Centenaire
- 5.2 - Demande de dérogation mineure : 1230, rue Centenaire
- 5.3 - Retrait du Règlement 603-12-25 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 visant à agrandir la zone M-46 à même une partie de la zone R-91 et de corriger une erreur cléricale en renommant une des deux zones M-46.
- 5.4 - Règlement 604-01-26 modifiant l'Annexe « A » du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 550-01-24.
- 5.5 - Avis de motion du Règlement numéro 606-02-26, modifiant le Règlement de zonage n° 251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, à agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et à corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46

6 - TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 - Recherche en eau - Analyse de laboratoire pour les inters-puits
- 6.2 - Recherche en eau - Offre de prix de Les forages Nelson Gagné pour la fourniture de trois (3) pompes
- 6.3 - Recherche en eau - Offre de service de Normand Côté entrepreneur électricien inc. et achat d'accessoires
- 6.4 - Recherche en eau - Entériner une dépense pour la réparation de deux pompes
- 6.5 - Projet puits rivière Noire - Avenant pour l'élaboration des plans et détails pour l'aménagement architectural du bâtiment technique
- 6.6 - Scellement de fissures - Offre de prix de Pavage SM
- 6.7 - Réservoirs essence et diesel - Autoriser le paiement de la facture d'Harnois Énergies
- 6.8 - Balayage des rues - Offre de service de Les Entreprises Trema
- 6.9 - Réseau d'aqueduc - Offre de prix de Les Compteurs Lecompte Ltée pour la fourniture de compteurs d'eau
- 6.10 - Réseau d'aqueduc - Entériner une dépense pour un bris d'eau
- 6.11 - Marquage printanier - Offre de service de Peinture Lignes plus
- 6.12 - Réseau éclairage municipal - Offre de service de SGTR inc pour l'entretien annuel
- 6.13 - Réseau égout municipal - Offre de prix de Veolia pour la fourniture d'un échantillonneur d'eaux usées
- 6.14 - MRC Lotbinière - Réclamation des frais pour travaux dans les cours d'eau
- 6.15 - MELCC - Autoriser le directeur général à signer l'avis de contamination

7 - SÉCURITÉ INCENDIE

- 7.1 - Service incendie - Entrave à la circulation lors de l'activité de levée de fonds du Club Lions "Suçons dons"
- 7.2 - Association sportive de tire de tracteurs du Québec - Présence du service incendie lors de l'activité tenue les 3 et 4 juillet 2026 remise au dimanche 5 juillet en cas de pluie.

8 - LOISIRS & CULTURE

- 8.1 - Association sportive de tire de tracteurs du Québec - Autorisation pour la tenue d'une activité les 3 et 4 juillet 2026
- 8.2 - Aréna - Embauche d'un préposé à temps partiel pour l'entretien de l'aréna

- 8.3 - Camp de jour - Autorisation d'utiliser les montants prévus au budget 2026 pour les activités courantes
- 8.4 - Festi Week-end - Autorisations pour la tenue de l'évènement
- 8.5 - Centre des services scolaire des Navigateurs - Autorisation pour la tenue du défi 4 km de la santé

9 - APPROBATION DES COMPTES

- 9.1 - Approbation des comptes du mois

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-02-032

3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

Que le conseil adopte le procès-verbal du 12 janvier 2026 tel que rédigé.

4 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

4.1 - Dépôt du rapport financier non fermé en date du 31 janvier 2026

Le Directeur- général dépose le rapport financier non fermé en date du 31 janvier 2026.

4.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 3 450 028 \$ et un emprunt de 3 450 028 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau municipal d'aqueduc

Bernard Breton, par la présente

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 3 450 028 \$ et un emprunt de 3 450 028 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau municipal d'aqueduc.

Dépose le projet de règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 3 450 028 \$ et un emprunt de 3 450 028 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau municipal d'aqueduc.

Une dispense de lecture est demandée.

2026-02-033

4.3 - Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière - Demande d'appui financier dans le cadre de leur campagne d'autofinancement 2026

**SUR LA PROPOSITION DE MARC-ANTOINE DROUIN,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

De verser la somme de 250 \$ au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière dans le cadre de leur campagne d'autofinancement 2026

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 11000 970 - Autres organismes.

2026-02-034

4.4 - Abrogation de la résolution 2025-12- 474 « Site Web municipal - Offre de prix de Service de Graphisme pour une refonte complète »

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'abroger la résolution 2025-12- 474 « Site Web municipal - Offre de prix de Service de Graphisme pour une refonte complète »

2026-02-035

4.5 - Site Web municipal - Offre de service de Kathy St-Pierre, Graphisme et Multimédia pour l'intégration d'un site Webflo en remplacement du site Web actuel

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de Kathy St-Pierre, Graphisme et Multimédia au montant de 6 000 \$ plus taxes pour l'intégration d'un site Webflo en remplacement du site Web actuel.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 19000 414 - Équipements informatiques.

2026-02-036

4.6 - Régie intermunicipale Saint-Gilles- Saint-Agapit - Quote-part pour 2026

ATTENDU QU'EN vertu de la résolution 2025-12-104, la Régie intermunicipale Saint-Gilles - Saint-Agapit a adopté son budget 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit doit verser une quote-part de 350 000 \$ à la Régie intermunicipale Saint-Gilles - Saint-Agapit pour les dépenses de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit doit verser une quote-part de 47 818 \$ à la Régie intermunicipale Saint-Gilles - Saint-Agapit pour les versements annuels du en regard des règlements d'emprunt;

ATTENDU QUE ces quotes-parts sont payables en douze (12) versements égaux de 33 151.50 \$ le 15^e jour de chaque mois à compter du 15 janvier 2026;

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser le versement de la quote-part de 350 000 \$ à la Régie intermunicipale Saint-Gilles - Saint-Agapit pour les dépenses de fonctionnement.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 33000 443 – Déneigement RISGSA.

D'autoriser le versement de la quote-part de 47 818 \$ à la Régie intermunicipale Saint-Gilles - Saint-Agapit pour les versements annuels du en regard des règlements d'emprunt.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 19000 959 - Quote-part RISGSA.

4.7 - Commission municipale du Québec - Dépôt du rapport d'audit portant sur les codes d'éthique et de déontologie

Le directeur général dépose le Rapport d'audit portant sur les codes d'éthique et de déontologie produit par la Commission municipale du Québec.

2026-02-037

4.8 - Rapport d'audit de la Commission municipale du Québec - Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par le responsable du plan d'action

ATTENDU QU'UN plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre de la recommandation formulée dans le rapport d'audit portant sur les codes d'éthique et de déontologie, lequel a été publié par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec en décembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a nommé le Directeur général et greffier-trésorier à titre de responsable de son Plan d'action;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désigné soit accompagné par la Direction régionale de Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action;

SUR LA PROPOSITION DE MARC-ANTOINE DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander à la Direction régionale de Chaudière-Appalaches du MAMH d'accompagner le responsable du plan d'action désigné par la Municipalité de Saint-Agapit pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action.

2026-02-038

4.9 - Directeur de l'état civil - Autorisation au maire pour demander le droit de célébrer des mariages

SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que M. Yves Gingras, maire soit, comme il est par la présente, autorisé à déposer auprès du Directeur de l'état civil une demande pour célébrer des mariages.

5 - URBANISME

2026-02-039

5.1 - Demande de dérogation mineure : 1149, rue Centenaire

ATTENDU QUE le propriétaire du 1149, rue Centenaire a déposé une demande de dérogation mineure. La demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal en ce qui a trait à la marge latérale droite;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre une marge latérale droite de 2.81 m, alors que le minimum requis à la grille R-87 du règlement de zonage est de 4 m. La dérogation demandée est donc de 1.2 m;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme une construction existante dans le cadre d'une transaction immobilière;

ATTENDU QUE la demande n'est pas contraire à aucun objectif du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'UN refus porterait atteinte au droit de jouissance du propriétaire ayant fait la demande;

ATTENDU QUE le comité, à l'unanimité, recommande, au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accorder la dérogation mineure pour le 1149, rue Centenaire telle que formulée.

2026-02-040

5.2 - Demande de dérogation mineure : 1230, rue Centenaire

ATTENDU QUE le propriétaire du 1230, rue Centenaire a déposé une demande de dérogation mineure. La demande vise à régulariser les dimensions d'un lot en ce qui a trait à la largeur et la superficie;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre une largeur de 17.40 m, alors que le minimum requis à l'article 5.2.3 du règlement de lotissement est de 22 m. La dérogation demandée est donc de 5 m;

ATTENDU QU'elle vise aussi à permettre une largeur de 522.1 m², alors que le minimum requis à l'article 5.2.3 du règlement de lotissement est de 660 m². La dérogation demandée est donc de 140 m².

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme un lotissement existant;

ATTENDU QUE la demande n'est pas contraire à aucun objectif du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'UN refus porterait atteinte au droit de jouissance du propriétaire ayant fait la demande.

ATTENDU QUE Le comité, à l'unanimité, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**SUR LA PROPOSITION DE MARC-ANTOINE DROUIN,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accorder la dérogation mineure pour le 1230, rue Centenaire telle que formulée.

2026-02-041

5.3 - Retrait du Règlement 603-12-25 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 visant à agrandir la zone M-46 à même une partie de la zone R-91 et de corriger une erreur cléricale en renommant une des deux zones M-46.

ATTENDU QU'il n'est plus nécessaire de poursuivre le processus d'adoption du règlement 603-12-25 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 visant

à agrandir la zone M-46 à même une partie de la zone R-91 et de corriger une erreur cléricale en renommant une des deux zones M-46;

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le conseil municipal abandonne le processus visant la modification, par le projet de règlement no 603-12-25, du règlement de zonage no 251-11-07, tel qu'amorcé par l'avis de motion donné le 16 décembre 2025 et que ledit projet soit retiré.

2026-02-042

5.4 - Règlement 604-01-26 modifiant l'Annexe « A » du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 550-01-24.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 550-01-24 ;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 6.7.1 « Déplacement et remorquage » tout agent de la paix ou fonctionnaire désigné est autorisé à faire enlever ou à déplacer tout véhicule stationné à un endroit où il nuit aux travaux de voirie, à l'enlèvement et au déblaiement de la neige. Il est autorisé à remorquer ou à faire remorquer ainsi qu'à remiser ce véhicule ailleurs, notamment à un garage, aux frais du propriétaire, qui ne peut en recouvrer la possession que sur le paiement des frais réels de remorquage et de remisage le tout, en sus des amendes prévues au présent règlement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier l'annexe « A » du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 550-01-24 pour ajouter des personnes autorisées et désignées pour appliquer les dispositions de ce règlement ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Bernard Breton lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé par Bernard Breton lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 ;

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le Règlement 604-01-26 modifiant l'Annexe « A » du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 550-01-24 soit et est adopté.

5.5 - Avis de motion du Règlement numéro 606-02-26, modifiant le Règlement de zonage n° 251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, à agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et à corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46

Pierre Audesse, par la présente

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 606-02-26, modifiant le Règlement de zonage n° 251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, à agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et à corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46

6 - TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2026-02-043

6.1 - Recherche en eau - Analyse de laboratoire pour les inters-puits

SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de prix de Veritas Bureau Canada au montant de 16 014.20 \$ plus taxes pour des analyses de laboratoire supplémentaires en lien avec la recherche en eau, inters-puits, dans le secteur de la rivière noire.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 05012 411 – Recherche en eau - TECQ 2024-2028.

2026-02-044

6.2 - Recherche en eau - Offre de prix de Les forages Nelson Gagné pour la fourniture de trois (3) pompes

SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de prix de Les forages Nelson Gagné au montant de 4 320 \$ plus taxes pour la fourniture de trois (3) pompes dans le cadre du projet de recherche en eau, inters-puits, dans le secteur de la rivière noire.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 05012 411 – Recherche en eau - TECQ 2024-2028.

2026-02-045

6.3 - Recherche en eau - Offre de service de Normand Côté entrepreneur électricien inc. et achat d'accessoires

SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de prix de Normand Côté entrepreneur électricien inc. au montant de 6 200 \$ plus taxes pour le branchement de 4 inters puits dans le cadre du projet de recherche en eau, inters-puits, dans le secteur de la rivière noire.

D'autoriser un montant de 1 062.76 \$ plus taxes pour l'achat, auprès de BMR Avantis, du matériel nécessaire aux branchements des 4 inters puits ci-dessus mentionnés.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 05012 411 – Recherche en eau - TECQ 2024-2028.

2026-02-046

6.4 - Recherche en eau - Entériner une dépense pour la réparation de deux pompes

SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner une dépense de 2 165.66 \$ plus taxes pour la réparation de deux pompes submersibles par PIQ-JMS dans le cadre du projet de recherche en eau, inters-puits, dans le secteur de la rivière noire.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 05012 411 – Recherche en eau - TECQ 2024-2028

2026-02-047

6.5 - Projet puits rivière Noire - Avenant pour l'élaboration des plans et détails pour l'aménagement architectural du bâtiment technique

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser un montant forfaitaire de 29 000 \$ plus taxes demandé par Apex Expert Conseil pour l'élaboration des plans et détails pour l'aménagement architectural du bâtiment technique dans le cadre du projet d'aménagement et de raccordement des puits de la rivière Noire au réseau municipal.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 04038 721 - Puits rivière Noire.

2026-02-048

6.6 - Scellement de fissures - Offre de prix de Pavage SM

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de prix de Pavage SM pour la pose d'un scellement de fissures au montant de 1.23 \$/mètre linéaire plus taxes pour un montant budgétaire total de 25 000 \$ plus taxes.

Que le montant de 15 000 \$ plus taxes nécessaire à cette dépense soit pris à même le code budgétaire 02 32000 521 – Infrastructures.

Que le montant de 10 000 \$ plus taxes nécessaire à cette dépense soit pris à même le code budgétaire 02 70150 528 – Entretien piste cyclable.

2026-02-049

6.7 - Réservoirs essence et diesel - Autoriser le paiement de la facture d'Harnois Énergies

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le paiement de 16 793.64 \$ plus taxes pour l'achat de réservoirs d'essence et de diesel ainsi que le système gestion SapphireLite auprès de l'entreprise Harnois Énergies.

Que le conseil municipal affecte une partie du produit de la vente d'une partie du lot 6 303 520 au paiement de tous les frais reliés aux achats ci-dessus et que la dépense soit portée au code budgétaire 02 33000 443 - Déneigement RISGSA.

- 2026-02-050 6.8 - Balayage des rues - Offre de service de Les Entreprises Trema**
- SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**
- D'accepter l'offre de prix de Les Entreprises Trema pour le balayage printanier des rues du secteur urbain au coût de 159 \$ l'heure plus taxes pour un montant budgétaire total de 13 000 \$ plus taxes.
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 32000 521 - Infrastructures.
- 2026-02-051 6.9 - Réseau d'aqueduc - Offre de prix de Les Compteurs Lecompte
Ltée pour la fourniture de compteurs d'eau**
- SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**
- D'autoriser l'achat de compteurs d'eau au prix unitaire de 313 \$ pour un montant budgétaire total de 15 000 \$ plus taxes de Les Compteurs Lecomte Ltée.
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 41300 526 – Entretien et réparation machinerie.
- 2026-02-052 6.10 - Réseau d'aqueduc - Entériner une dépense pour un bris d'eau**
- SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**
- D'entériner une dépense de 2 745.52 \$ plus taxes pour la réparation d'un bris d'eau dans la rue Roy.
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 41300 521 – Infrastructure.
- 2026-02-053 6.11 - Marquage printanier - Offre de service de Peinture Lignes plus**
- SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**
- D'accepter l'offre de prix de T.D.I SENC pour le marquage printanier des rues et des avenues du secteur urbain pour un montant de 4 200 \$ plus taxes.
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 35500 629 - Pose de lignes.
- 2026-02-054 6.12 - Réseau éclairage municipal - Offre de service de SGTR inc pour
l'entretien annuel**
- SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service SGTR inc. pour l'entretien du réseau municipal d'éclairage au montant de 2 700 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 34000 521 - Contrat entretien éclairage.

2026-02-055

6.13 - Réseau égout municipal - Offre de prix de Veolia pour la fourniture d'un échantillonneur d'eaux usées

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de prix de Veolia au montant de 8 051.29 \$ plus taxes pour la fourniture d'un échantillonneur d'eaux usées

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02.41400.521 - Entretien réparation bassins épuration

2026-02-056

6.14 - MRC Lotbinière - Réclamation des frais pour travaux dans les cours d'eau

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière, gestionnaire des cours d'eau, facture à la Municipalité les frais reliés à des travaux dans les cours d'eau demandés par les propriétaires;

ATTENDU QUE la Municipalité refacture ces frais à chaque propriétaire concerné;

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser le paiement de 6 500 \$ non taxable à la MRC de Lotbinière à titre de remboursement des frais reliés à des travaux dans les cours d'eau demandés par les propriétaires.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 32000 453 - Services techniques.

2026-02-057

6.15 - MELCC - Autoriser le directeur général à signer l'avis de contamination

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que Claude Fortin, directeur général soit, comme il est par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité l'avis de contamination émis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le lot 3 638 598 à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

7 - SÉCURITÉ INCENDIE

2026-02-058

7.1 - Service incendie - Entrave à la circulation lors de l'activité de levée de fonds du Club Lions "Suçons dons"

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser le service incendie à procéder à la pose d'entraves à la circulation à l'intersection de l'avenue Bergeron (route 273) et de la rue Centenaire et à l'intersection de la rue Principale (route 116) et de l'avenue Daigle dans le cadre de l'activité de levée de fonds du Club Lions « Suçons dons » qui se tiendra le 2 mai prochain entre 8 heures et 16 heures et remis au 3 mai en cas de pluie.

2026-02-059

7.2 - Association sportive de tire de tracteurs du Québec - Présence du service incendie lors de l'activité tenue les 3 et 4 juillet 2026 remise au dimanche 5 juillet en cas de pluie.

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le Service incendie soit autorisé à assurer la sécurité, selon la demande de l'assureur du demandeur, les 3 et 4 juillet 2026 et remis au dimanche 5 juillet en cas de pluie.

Que ce prêt de service soit considéré comme une subvention d'une valeur monétaire de 1000 \$ de la part de la Municipalité.

8 - LOISIRS & CULTURE

2026-02-060

8.1 - Association sportive de tire de tracteurs du Québec - Autorisation pour la tenue d'une activité les 3 et 4 juillet 2026

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que l'Association sportive de tire de tracteurs du Québec soit autorisée à tenir la tire de tracteurs les 3 et 4 juillet 2026 remise au dimanche 5 juillet en cas de pluie.

Qu'en vertu de l'article 4.8.3 du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP), l'Association sportive de tire de tracteurs du Québec, soit autorisée à prolonger en dehors des heures permises, soit jusqu'à 03 h, la durée autorisée pour émettre du bruit pour l'activité des 3 et 4 juillet 2026 remise au dimanche 5 juillet en cas de pluie.

Que l'Association sportive de tire de tracteurs du Québec soit autorisée à utiliser les stationnements localisés sur les terrains du Chalet des loisirs et de l'aréna du 2 au 5 juillet, dans les rues les 3 et 4 juillet 2026 ainsi que le 5 juillet si remise en cas de pluie.

Que l'Association sportive de tire de tracteurs du Québec soit autorisée à vendre des produits alcoolisés autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site de la Société d'agriculture de Lotbinière durant toutes les heures de la tenue de l'activité qui se déroulera les 3 et 4 juillet 2026 et remis au dimanche 5 juillet en cas de pluie.

2026-02-061

8.2 - Aréna - Embauche d'un préposé à temps partiel pour l'entretien de l'aréna

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'embaucher Cyrille Lévesque, à titre de préposé à temps partiel pour l'entretien de l'aréna durant les quarts de travail de la fin de semaine.

Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de Saint-Agapit en vigueur du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

2026-02-062

8.3 - Camp de jour - Autorisation d'utiliser les montants prévus au budget 2026 pour les activités courantes

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser un montant le montant budgétaire de 5 300 \$ plus taxes l'achat de T-Shirts et cotons ouaté.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 70190 650 – Vêtements.

D'autoriser un montant budgétaire de 15 000 \$ plus taxes pour les sorties du camp de jour.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 70190 460 – Sorties.

D'autoriser un montant budgétaire de 9 400 \$ plus taxes pour la location d'autobus.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 70190 515 – Location véhicules.

2026-02-063

8.4 - Festi Week-end - Autorisations pour la tenue de l'évènement

**SUR LA PROPOSITION DE MARC-ANTOINE DROUIN,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser le Service des loisirs à tenir le Festi Week-End du 18 au 21 juin 2026 et d'utiliser le montant budgétaire de 25 000 \$ plus taxes.

Que le conseil municipal autorise Patrice Boucher, directeur du Service des loisirs ou en son absence Stéphanie Houle, technicienne en loisirs à procéder à la demande d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux afin d'être en mesure de vendre des produits alcoolisés les 18, 19, 20 et 21 juin 2026 et d'autoriser la dépense de 238 \$ taxes incluses.

Que le conseil municipal autorise la vente et la consommation d'alcool sur le terrain extérieur des loisirs pour les dates ci-haut énumérées.

Qu'en vertu de l'article 4.8.3 du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP), le service des loisirs, soit autorisé à prolonger en dehors des heures permises, soit jusqu'à 03 h, la durée autorisée pour émettre du bruit lors de l'activité du Festi Week-End les 19 et 20 juin 2026.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le poste budgétaire 02 70150 498 – Festival Festi Week-end.

2026-02-064

8.5 - Centre des services scolaire des Navigateurs - Autorisation pour la tenue du défi 4 km de la santé

ATTENDU QUE le point de départ et d'arrivée du Défi 4 km de la Santé est localisé sur la rue Centrale, et que le parcours, se tiendra principalement dans le sentier de la rivière Noire et la piste cyclable;

ATTENDU QUE les employés des travaux publics se chargeront de la signalisation et de la sécurité de la traverse de l'avenue Bergeron vers la rue Centrale moyennant des frais de 350 \$ plus taxes qui seront facturés au Centre des services scolaires des Navigateurs;

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la tenue du Défi 4 km de la Santé organisé par le Centre des services scolaire des Navigateurs qui se tiendra le vendredi 22 mai 2026 entre 9 h30 et 11 h 30 dans la Municipalité de Saint-Agapit.

2026-02-065

9 - APPROBATION DES COMPTES

2026-02-066

9.1 - Approbation des comptes du mois

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les listes des comptes compressibles et incompressibles de janvier 2026 au montant de 684 070.37 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaire :
Élus : 11 858.68 \$
Pompiers : 17 228.04 \$
Cadres et syndiqués : 109 092.81 \$

Déboursés:
Journal mi-mois : 400 \$
Journal en lot : 545 490.84 \$

Liste des fournisseurs de janvier 2026

	Nom	Description	Montant
1	9340-6452 Québec inc. (Eureka Signature)	Collants pour date F	250,07
2	Acklands-Graingers	Détecteur 4 gaz	1 306,75
3	Alex Coulombe Ltee	Produits pepsi	3 236,75
4	Annick Pouliot	Remboursement cellulaire	47,77
5	Apex Expert Conseil	Préparation plan et devis puits de la rivière noire	22 408,63
6	Aquamerik	Oxymètre	1 845,64
7	Aréo-Feu	Casque pompier date	797,36
8	Arsenal / CMP Mayer	Casque pour instructeur	1 903,01
9	Arsenal /Isotech Instrumentation	Mise à niveau de bunker	674,73
10	Ass. Gestionnaires Séc. Incendie Civile	Cotisation annuelle	375,97
11	Association Professionnels L'outil Mun	Cotisation annuelle	110,00
12	Association Québécoise du Loisir Public	Cotisation annuelle	546,13

13	Atelier Genytech	Pièce pour réparation	743,40
14	Avantis Coopérative	Outils, articles et matériaux	7 044,76
15	BC2 Groupe Conseil	Remplacement Clément Drolet	9 517,06
16	Béton Laurier	Excavatrice pour bris eau	2 677,20
17	Bi-Sports	Rondelles	160,96
18	Bonair SD / Groupe Navada	Entretien climatisation	5 633,32
19	Brandsource Ameublement JGR	Crédit paiement par Visa	-1 007,18
20	Bulle Soccer	Jeux	4 058,62
21	Canon Canada	Frais de photocopies	204,69
22	Cauca Centre D'expertise Multiservice	Frais annuel	2 368,49
23	Centrale Syndicats Démocratiques	Cotisations syndical	1 296,50
24	Centre De L'auto De Lotbinière	Frein Silverado	688,24
25	CGR Procédé	Pièce chlore UTE	1 541,81
26	Christine Leclerc	Subvention sport de glace	175,00
27	Christine Parent	Subvention sport de glace	175,00
28	CIMCO Réfrigération	Intervention fuite ammoniac	1 207,07
29	Club Entrepôt	Achat pour casse-croute	980,34
30	Construction JC-7	Projet agrandissement Aréna	63 162,71
31	Contrôles AC	Vérification problème de contrôle pour le chauffage	1 100,89
32	CPA Les Dorisseaux	Subvention sport de glace	15 600,00
33	Desjardins Ass.Vie-Santé-Retraite	REER collectifs	11 601,79
34	Desjardins Assurances Collectives	Assurances collectives	8 592,05
35	Detekta Solutions	Calibration sondes	638,11
36	Distribution Sports-Loisirs G.P.	Équipement de pickle	758,66
37	Drapeaux et Bannières l'étendard	Drapeaux	493,20
38	École Nationale Des Pompiers	Location pour formation	3 411,49
39	Elécal	Réparation lampadaires	327,57
40	Elodia Alexandre	Cours de chant et piano	4 985,00
41	Emballages L. Boucher	Produits sanitaires	1 708,28
42	Émilie Paillé Et Jean-Philippe Morissette	Subvention sport de glace	175,00
43	Emmanuel Moreau	Remboursement cellulaire	60,00
44	Énergie Sonic (Ancien Philippe Gosselin)	Diesel New Holland	64,65
45	Énergies Sonic	Propane	6 211,53

46	Énergir	Gaz naturel aréna	8 487,33
47	Englobe Corp.	Contrôle qualitatif	948,54
48	Entreprises Marcel Tetu	Installation DAR	7 849,35
49	Équipro Location et Vente D'outils	Manteau JR hiver	426,60
50	Éric Beaumont	Remb. Place vacante transport scolaire	250,00
51	Eurofins Environex	Test eau potable	2 232,28
52	Excavation Jean-Guy Croteau & Fils	4e vers. Achat lot et bris d'eau	25 264,46
53	Expertise WY	Achat tapis CDS	7 197,13
54	Fadoq St-Agapit	Transfert droit d'occupation	7 000,00
55	Filet Nad's	Filet protecteur	2 345,49
56	Fromagerie Bergeron	Fromage en grains	3 549,44
57	Garage Groleau	Changement de pneus	50,18
58	Geneviève Bergeron	Subvention sport de glaaace	175,00
59	Gestion Phil Aubert Et Fils	Camion bris eau	881,22
60	Groupe Colas Québec	Pierre bris eau	492,57
61	Harnois Énergies	Essence	12 403,51
62	Hockey Mineur Lotbinière	Subvention sports de glace	25 410,00
63	Hydro-Québec	Hydro écocentre	60 029,19
64	Hydro-Québec (Revenus Autres)	Intervention pour travaux	6 781,08
65	Info Excavation	Info excavation	586,37
66	J Plans Design	Préparation de plans	5 173,88
67	JA Larue	Boulon souffleur	256,54
68	Jacqueline Hamel	Entente virée avenue Gosselin	200,00
69	Javel Bois-Franc	Chlore	1 315,71
70	Jean-Marc Boulay	Location espace pancarte	400,00
71	Jérémie Groulx	Diner pour intervention	25,00
72	Jessica Isabelle	Frais de déplacement	248,96
73	Jolyane Houle	Subvention sports de glace	175,00
74	Jonathan Couture	Remb. Place vacante transport scolaire	250,00
75	Julie Bergeron	Subvention sports de glace	175,00
76	Julien Dumont	Diner pour intervention	25,00
77	L2B	Traiteur	12 555,27
78	Librairie Renaud-Bray	Achat de volumes	1 033,16

79	Logilys	Contrat de service	1 388,90
80	Marc-Antoine Drouin	Formation obligatoire	371,35
81	Martin Masse	Subvention sports de glace	210,00
82	Messer	Location pour machine à fumée	49,40
83	Molson Coors Canada	Bière	8 314,09
84	Monroy	Produits de slush	965,88
85	Morais Pol-Inox	Meubles, tablette	4 242,58
86	Motionblock	Service mensuel advisia	120,72
87	MRC de Lotbinière	Formulaire auto-inspection	30,97
88	Multi PSI	Dévidoir et boyau	2 799,63
89	Municipalité de Saint-Agapit	Membership pour école pompier	3 000,00
90	Municipalité de St-Apollinaire	Entraide pour incendie	4 852,21
91	Municipalité Saint-Gilles	Entraide pour intervention	2 042,38
92	Myriam Daigle	Remboursement frais	60,00
93	Nordikeau	Campagne d'échantillon	471,11
94	Novicom Technologies	Réparation radio dans le 723	140,99
95	NSW Controle	Valve CDS	1 259,26
96	NSW Controle	Contrat d'entretien	1 925,83
97	Oxygène Bois-Francis	Bonbonne garage	119,34
98	Pages Jaunes	Publication	25,29
99	Paiements Payfacto	TPV du CDS	342,34
100	Poliquin Travailleur	Botte JR	312,72
101	Produits Capital	Article de nettoyage	1 363,25
102	Purolator	Transport divers	90,37
103	Québec S'amuse !	Jeux gonflables	1 471,69
104	Réal Huot	Selette	1 000,93
105	Receveur Général Canada	Remises à la source	22 292,20
106	Recyc.Lav	Recyc lav	2 528,48
107	Revenu Québec	Remises à la source	57 251,26
108	Samy Lampron	Diner pour intervention	25,00
109	Sandra Robitaille	Subvention sports de glace	175,00
110	Securitas Technologie	Système incendie et vol	165,14
111	Service Alimentaire Gordon Canada	Nourriture	9 377,29

112	Services Électriques Laroche	Intervention électrique	993,34
113	Services Led Électrique	Lumière intérieure	2 451,56
114	SG Serrurier	Serrure garage municipal	8 748,44
115	SGTR	Entretien réseau électrique	3 161,81
116	Solutions Nexart	Frais annuel Qidigo	2 759,40
117	Soudure JB	Soudure sur F-150	6 013,73
118	Stantec Experts-Conseils Ltée	Projet étangs aérés	293,19
119	State Chemical Ltd.	Produits de nettoyage	457,60
120	Stelem, Div. D'emco Corporation	Boulon valve	385,17
121	Stéphanie Houle	Remboursement frais cellulaire	58,11
122	Techni-Consultant	Assistance technique	1 396,95
123	Télus (Cellulaires)	Cellulaires	906,38
124	Télus Affaires	Téléphonie IP	797,34
125	Télus Communication	Télesurveillance CDS	698,35
126	Télus Quebec	Fibre internet, téléphonie fixe	1 235,46
127	Tradition	Épicerie	1 408,77
128	Valérie Marcoux Et Dominic Charest	Subvention sports de glace	350,00
129	Vanessa Thériault	8 lectures de conte	565,00
130	Variétés St-Agapit	Barres protéinées	51,71
131	Vicky Michaud	Subvention sports de glace	175,00
132	Vidéotron Ltee	Télédistribution	145,65
Total :			545 890,84

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-02-067

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR LA PROPOSITION DE MARC-ANTOINE DROUIN,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la séance soit levée à 20 h 37

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Fortin, directeur général
et greffier-trésorier

APPROBATION PAR LE MAIRE

Je, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

Yves Gingras, maire